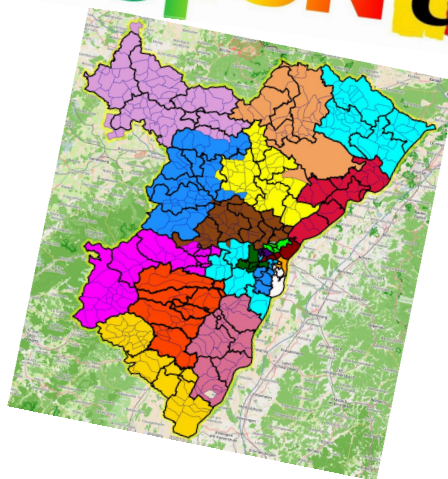


MOUVEMENT 2022

Le FSU-SNUipp 67 engagé pour votre carrière !



M@pSNU



VERSION ADHÉRENTE-S : Le sommaire, les liens et les QR-codes sont cliquables, le fichier est organisé en signets pour une navigation rapide et il est possible d'effectuer une recherche dans le fichier (CTRL+F).

- TOUTES LES INFOS POUR LE MOUVEMENT :**
- › CALENDRIER
 - › CALCUL DU BARÈME, CONSEILS PRATIQUES
 - › TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES ÉCOLES ET LES CIRCONSCRIPTIONS



VERSION 2.0318

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

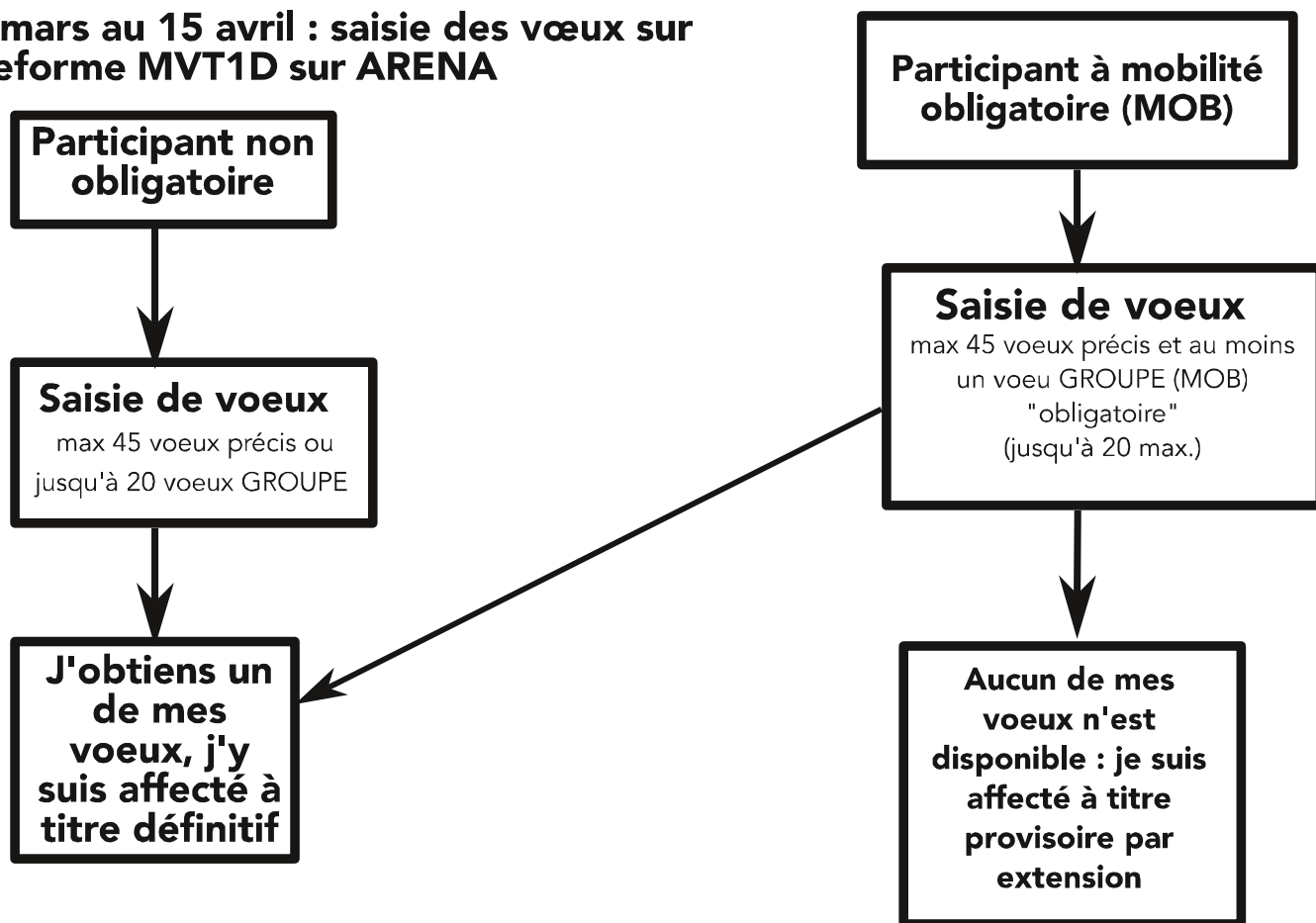
03 90 22 13 15

snu67@snuipp.fr

67.snuipp.fr

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Du 31 mars au 15 avril : saisie des vœux sur la plateforme MVT1D sur ARENA



Les vœux groupes sont constitués des écoles d'une circonscription et d'un ensemble de postes.

Ces derniers sont détaillés ci-dessous :

- Enseignants : comprend les postes d'adjoints maternelle et élémentaire sans spécialité, d'adjoints maternelle et élémentaire partie française de classe bilingue, décharge totale de direction (DCOM), chargés d'écoles maternelles, chargés d'écoles élémentaires, titulaires de secteur.
- Remplacement : comprend les postes de ZIL.
- Directions : comprend toutes les directions d'écoles de 2 à 11 classes (hors REP/REP+)
- ASH : comprend les postes d'Ulis école, de Segpa et à l'ERPD.

ATTENTION :

Un participant obligatoire qui n'aurait pas formulé le minimum d'un vœu MOB imposé et n'ayant obtenu aucun de ses vœux au mouvement, pourra se voir nommé à titre définitif sur un poste resté vacant.



FLASHÉZ ADHÉREZ

ÉLÉMENTS DE CALCUL DU BARÈME

CALCUL BARÈME : 10 + (AFE X5) + PRIORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES (NATIONALES) + PRIORITÉS LOCALES (DÉPARTEMENTALES)

EN CAS D'ÉGALITÉ DE BARÈME L'ALGORITHME DÉPARTAGE LES EX-AEQUO PAR LE RANG DE VŒU, PUIS LE SOUS-RANG DE VŒU, PUIS PAR L'ANCIENNETÉ DE FONCTION EN TANT QU'ENSEIGNANT DU 1^{ER} DEGRÉ ET ENFIN PAR TIRAGE AU SORT.

AFE : ANCIENNETÉ DE FONCTION EN TANT QU'ENSEIGNANT DU 1^{ER} DEGRÉ appréciée au 01/09/2021

5 POINTS par année entière

5/12^{ÈME} DE POINT par mois supplémentaire

5/360^{ÈME} DE POINT par jour supplémentaire

ANCIENNETÉ SUR POSTE À TITRE DÉFINITIF appréciée au 31/08/2022

10 POINTS pour 3 ans

AUGMENTATION D'UN POINT PAR AN, JUSQU'À 14 POINTS max (7 ans)

PRIORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES :

RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR

HANDICAPÉ : 100 POINTS ou **800 POINTS**

Prise en compte de la **RQTH** de l'agent, du conjoint, de l'enfant, ou maladie grave de l'enfant.

100 points pour **RQTH** et 800 points après étude de la situation en groupe de travail si nécessaire.

AFFECTATION 2021/22 À TITRE PROVISoire EN ASH + MECS :

15 POINTS pour 1 an

20 POINTS pour 2 ans consécutifs

25 POINTS pour 3 ans consécutifs

AFFECTATION 2021/22 EN REP ET REP+ ET 3 ÉCOLES « À DIFFICULTÉS MARQUÉES » :

15 POINTS après 3 ans consécutifs

30 POINTS après 6 ans consécutifs

RÉINTÉGRATION SUITE À DÉTACHEMENT ET CONGÉ PARENTAL ET CONGÉ LONGUE DURÉE :

Priorité de retour sur le poste perdu.

MESURE DE CARTE SCOLAIRE :

L'enseignant-e bénéficie d'une majoration de barème par pallier :

500 POINTS sur l'école

300 POINTS sur le secteur géographique

200 POINTS sur la circonscription

100 POINTS sur le département

+ 60 POINTS supplémentaires en cas de fermetures successives

+ PRIORITÉ DE RETOUR SUR LE POSTE en cas de réouverture dans l'école pour les années n et n+1

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT, RAPPROCHEMENT AVEC LE DÉTENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT : 15 POINTS

voir circulaire.

INTÉRIM DE DIRECTION

Une priorité absolue pour une affectation à titre définitif sur le poste de direction est donnée aux directeurs faisant fonction qui en font la demande pour les écoles à partir de 2 classes, s'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude 2022, sous réserve que le poste de direction soit resté vacant à l'issue du 1^{er} temps du mouvement 2021 ou qu'il n'ait pas été demandé (cette demande est à saisir en vœu 1).

CARACTÈRE RÉPÉTÉ DE LA DEMANDE

Vœu numéro 1 identique à celui demandé l'année dernière (école) : **15 POINTS**

PRIORITÉS LOCALES CUMULABLES :

SITUATION MÉDICALE ET/OU SOCIALE (DONT PARENT ISOLÉ):

14 POINTS après étude de la situation en GT

NÉOTITULAIRES :

T1 au 01/09/2022 : **12 POINTS**

T2 au 01/09/2022 : **6 POINTS**

ENFANT (quelque soit le nombre d'enfants !):

FORFAIT DE 10 POINTS POUR ENFANT(S) âgé(s)

de moins de 18 ans au 01/09/22 **et pour enfant(s) à naître.**

COMMENT LE FSU-SNUIPP PEUT VOUS AIDER ?

1. Nos VISIO-RIS dédiées au Mouvement

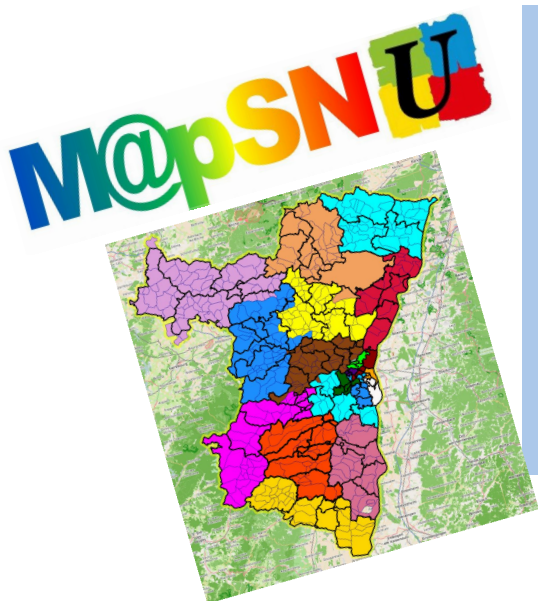
- Mercredi 16 Mars 9h - 12h
- Mercredi 30 Mars 9h - 12h
- Stage 5 avril à l'INSPÉ Meinau Strasbourg

Écrivez-nous (snu67@snuipp.fr), appelez-nous (03 90 22 13 15), on vous répondra !

2. e-Mouvement

E-Mouvement est notre portail internet dédié au mouvement ! Il vous permet de connaître l'ensemble des règles de la circulaire du mouvement, d'avoir des explications sur les différents termes utilisés, de calculer votre barème et surtout de créer une fiche de contrôle qui nous permet de regrouper les informations vous concernant. Cet "fiche" est dans votre espace personnel et sert à pouvoir mieux vous conseiller dans vos vœux et vous aider à vérifier votre barème.

<https://e-mouvement.snuipp.fr/67>



3. M@pSNU version 2022

M@pSNU c'est l'outil que nous avons développé pour localiser et se renseigner sur les écoles facilement sur des cartes interactives. Vous pouvez utiliser cet outil pour aussi obtenir les informations détaillées sur les écoles : nombre de classes, d'élèves, les coordonnées et les horaires de l'école, les informations de la circonscription...

<https://www.snuipp67.fr/>

4. Le Mouvement(o) version 2022

Le Mouvement(o) est la version PDF/papier de M@pSNU. Cartes des circonscriptions, coordonnées de toutes les écoles du département et informations sur les règles du mouvement. Flashez les QR codes pour retrouver les cartes en ligne !

<https://lc.cx/Mouvemento>



**CES OUTILS SERONT RÉSERVÉS À NOS ADHÉRENT·E·S
PUISQUE C'EST GRÂCE À EUX QUE NOUS AVONS PU LES
DÉVELOPPER !**